



FICHE D'INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

A remettre au Centre de Loisirs ou par mail alsh.SVP33@gmail.com (06.80.96.01.95)

ENFANT:

NOM:

PRENOM:

Date de naissance:

Adresse:

Si les parents sont séparés indiquer si c'est l'adresse :

DE LA MERE
DU PÈRE

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

MERE

NOM:

PRENOM:

Profession:

Tél travail:

Tél maison:

Tél portable:

e-mail:

Adresse:

PERE

NOM:

PRENOM:

Profession:

Tél travail:

Tél maison:

Tél portable:

e-mail:

Adresse:

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE
ET/OU AUTORISEE A PRENDRE L'ENFANT (AUTRE QUE LES PARENTS)**

NOM:

PRENOM:

TELEPHONE:

LIEN AVEC L'ENFANT:

AUTRES PERSONNES MAJEURES HABILITEES À RÉCUPÉRER VOTRE(VOS) ENFANT(S) :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

LIEN AVEC L'ENFANT :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

LIEN AVEC L'ENFANT :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

LIEN AVEC L'ENFANT :

SI VOUS ETES ALLOCATAIRE PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

N° et Lettre D'allocataire CAF:

Quotient familial:

Le quotient familial est vérifié deux fois par an pour la facturation

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 7h-8h20 / 16h-19h

Tarifs en fonction du Quotient Familial		
QF	Tarif matin (prestation)	Tarif à l'heure soir
de 1 à 400	1,00 €	1,00 €
de 401 à 600	1,10 €	1,10 €
de 601 à 1000	1,30 €	1,30 €
de 1001 à 1500	1,40 €	1,40 €
à partir de 1501	1,50 €	1,50 €

Toute heure entamée est dûe

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE 7h-19h (PLACES LIMITEES)

Tarifs en fonction du Quotient Familial				
QF	Matin	Après Midi	Journée	Repas
de 1 à 400	2,50 €	2,50 €	5 €	2,75 €
de 401 à 600	3,00 €	3,00 €	6 €	2,75 €
de 601 à 1000	4,20 €	4,20 €	8,00 €	2,75 €
de 1001 à 1500	5,80 €	5,80 €	12,00 €	2,75 €
à partir de 1501	7,00 €	7,00 €	14 €	2,75 €

PIÈCES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER :

Attestation de QF CAF daté de moins de 3 mois

Attestation d'assurance extra-scolaire

Règlement intérieur signé

Fiche sanitaire complétée et signée

Photocopie des vaccins

Attestation de droit MDPH

→ Si votre enfant suit un traitement, vous devez fournir un certificat médical

→ Si votre enfant à un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, merci de le préciser sur la fiche sanitaire et de prendre contact avec le directeur(trice) de l'accueil de loisirs.

La facture sera envoyée chaque mois par le Trésor Public. En cas de retard ou d'absence de paiement, la somme sera directement prélevée à la source et votre enfant ne sera plus accueilli dans la structure.

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur _____

autorise mon enfant _____

à être photographié dans le cadre des activités pour une diffusion sur le site et le Facebook de la commune

oui

non

à être transporté à bord d'un véhicule muni d'un siège auto ou en bus sur une activité à l'extérieur

oui

non

Signature des parents